

1) LES BAILLEUL-THIEMBROUNE nous montrent une intervention des armoiries, à la fois chez un même personnage et selon la génération. C'est une question qui reste jusqu'ici insoluble, et qui doit chercher son explication dans les mutations fréquentes de l'écu au XIII^e siècle, époque où la fixation est encore en gestation (54). Les deux Robert de Bailleul (55) portent en 1252 et en 1262, l'écusson en abîme au franc canton, au lambel de 5 pendants (Sceaux de Flandre N° 486 et 488). Par ailleurs en 1262 et 1272, ils scellent d'un écu à 3 tierces sous un chef, au lambel de 5 pendants (Sceaux de Flandre N° 487 et 489). L'écu original de la famille semble être constitué par les 3 tierces, armes empruntées au Bourgbourg dont descendent les Bailleul-Thiembroune, par alliance maternelle (Robert I^{er} de Bailleul, époux de Béatrice de Bourgbourg). Le chef et le lambel sont des brisures de cadet. Cette mutation se retrouve chez Guillaume Tribout, frère de Robert II qui porte, le 1^{er} mai 1254, un sceau à l'écusson en abîme de vair au franc-canton et sans lambel (Arch. Nord 10 H 193, pièce 3054). Ses descendants, les Bailleul-Tribout et les Tribout de Morembert reprennent les 3 tierces sous un chef au lambel de 5 pendants.

Que vient faire l'écusson en abîme chez tous ces porteurs des 3 tierces ? M. de Morembert explique ce phénomène par une alliance entre Jean de Bailleul, père de Robert II et de Guillaume Tribout avec une Marquillies. Mais ces Marquillies portent-ils l'écusson en abîme ? J'ai déjà montré qu'ils blasonnaient « d'argent à une fasce d'azur », alors que leurs cadets les Herbamez y ajoutent un écusson en abîme d'argent. J'avoue ne pas trouver une explication rationnelle, à moins que la dame de Marquillies, femme de Jean de Bailleul, soit une Wavrin.

2) LES CHATELAINS DE BAPAUME : Seigneurs de Beaumetz, portent l'écusson en abîme (Sceaux de Flandre N° 5483), ils adoptent ensuite l'orle (Sceaux de Gilles II de Beaumetz en 1237), (Sceaux de Flandre N° 5486) et finalement la croix engrelée (Sceau de Robert de Beaumetz en 1272, (Sceaux de Flandre N° 5487).

Parallèlement les Bouchevesnes qui portent encore en 1227, l'écu d'hermines à la bordure et à l'écusson en abîme (Sceau de Jean, sire de Bouchevesnes, (Sceaux d'Artois N° 200) adoptent également la croix engrelée par la suite.

On voit par là les hésitations des chevaliers du XIII^e siècle à

(54) Voir mon article : *Homonymie et Héraldisme*, Les 12 familles de Bailleul (le blason 1947-1948 N° 5, 2^e année).

(55) Robert II et Robert III, sgr. de Thiembroune.

fixer définitivement leurs armoiries. J'ai déjà dit que les Wavrin et les Lens ont d'abord porté l'aigle au XII^e siècle avant d'adopter l'écusson en abîme ou l'écartelé.

3) LES SEIGNEURS D'HEUCHIN (*Aire-Heuchin et De le Planche-Heuchin*) ont d'abord porté l'écusson en abîme, d'ailleurs d'une façon très variable avant de prendre l'écu définitif des *De le Planche-Heuchin* : le lion aux billettes emprunté aux Fieunes.

Baudouin II d'Aire, seigneur d'Heuchin, scelle en 1225, 1231 et 1236, d'un écusson en abîme (*M^{ns} Rebecque* pp. 435 et 438 ; Sceaux des Archives Douet d'Arcoq N° 1140), mais en 1222 il scelle d'une fasce (Haigneré, *Chartes de St-Everin* N° 638) et en 1243 d'un échiqueté (id. N° 883). Son neveu et héritier Baudouin III de le Planche porte en 1249, 1253 et 1257 un écusson en abîme au franc canton au lion rampant (Sceaux des Archives Douet d'Arcoq N° 3224 ; *M^{ns} Rebecque*, p. 834 ; Haigneré o. c. N° 997) mais ses héritiers prennent un écu d'argent au lion de sable acc. de billettes du même. Je montrerai ailleurs (56) la difficulté soulevée par cette transformation des armes, mais je peux affirmer dès maintenant qu'il faut abandonner l'origine « *Fieunes* » des Heuchin.

Nouvel exemple de tâtonnement dans la fixation des armoiries au XIII^e siècle.

4) LES AVERDOINGT ont subi les mêmes vicissitudes que les Bailleul-Thiembroune. Jean Bridoux d'Averdoingt porte encore en 1239 l'écusson en abîme au lambel de 8 pendants (Sceau d'Artois N° 217) mais dès 1300 les Averdoingt prenaient pour écu les 3 tierces sous un chef.

5) La modification des armoiries n'explique pas ces tâtonnements pour les sceaux d'Hugues de Douai, d'Henri de Hondchoote, de Thomas de le Cessaye. Leurs familles portaient d'une façon définitive des armes caractéristiques quand ils scellent d'un écusson en abîme. L'explication est donc ici encore plus difficile et doit être cherchée dans des facteurs particuliers, ascendance maternelle, etc. Rappelons les sceaux de : Hugues de Douai (voir groupe A, N° 5 c) Henri d'Hondchoote (57) qui scelle en 1237 et 1244 d'un écusson en abîme alors que sa famille scelle d'un écu d'hermines à la bande

(56) Ce sera le fascicule 4 des *Vieilles familles chevaleresques du Nord consacré aux De le Planche-Heuchin*.

(57) Epoux de Ide, prévôt de Douai, fille de Gérard III et veuve d'Antoing. Il est fils de Gautier 1^{er} de Hondchoote et de N. de Wavrin, il meurt en 1253. Son fils Guillaume le Bleu, seigneur d'Escarpelle, épousa Mahaut d'Ablang. Sa fille Lucie est femme de Guy, seigneur de Montigny-en-Ostrevent.

de gueules chargé de 3 coquilles d'or, (Sceaux des Archives Douet d'Arcq N° 5185 et 5186), *Thomas de la Cessoye* qui scelle en 1413 d'un écusson en abîme acc. d'un lion passant en chef (Sceaux de Flandre N° 700) bien que la Cessoye blasonne : *bandé d'or et d'azur de 6 pièces au franc canton d'hermines*.

6) J'ai trouvé 2 chevaliers porteurs de l'écusson en abîme dont les familles sont inconnues : il s'agit de JEAN CAPRON D'ABLAING qui porte en 1263 un écusson en abîme au lambel (Sceaux de Flandre N° 395) (les Ablaing portent tantôt un freté au franc canton au lion, tantôt les 3 lions à la bordure engrelé) et de HELLIN BARAKIN qui porte en 1306 un écusson en abîme au franc canton chargé d'un lion sur le tout. (Sceaux d'Artois N° 144) (Barakin est-il un surnom et s'agit-il d'un Wavrin ou assimilé ? L'onomastique semble le prouver).

7) Quant à AMAURY DE HAUTEVILLE (Sceaux de 1229 : écusson en abîme ; Sceaux de Flandre 1631) c'est un membre d'une famille normande qui a essaimé en Flandre, et porte effectivement l'écusson en abîme (cf. Sceaux Douet d'Arcq N° 2382).

CONCLUSION

De cette longue étude, il faut tirer la leçon des faits : Quatre points se dégagent de notre enquête :

a) *Les armoiries ne se fixent pas avant le XIV^e siècle* : les Wavrin, les Beaumetz, les Heuchin, les Bailloul-Thiembroune en sont les exemples les plus marquants ;

b) *La présence d'un même écu n'est pas une preuve suffisante d'une communauté d'origine*. Croire à l'axiome : « *même écu = même famille* » serait un non-sens généalogique. Il faut s'appeler « Le Carpentier » pour inventer ce fallacieux principe et abuser nos généalogistes. L'écusson en abîme est propre à plus de 12 familles des Pays-Bas, sans aucun lien de parenté et même de vassalité.

c) *Les brisures*, bien que différentes pour chacune des branches collatérales ou assimilées, n'ont pas, non plus, de fixité à l'origine ; le nombre de pendants du lambel est variable pour un même personnage ou selon les époques et les générations ; la bande est caractéristique des branches cadettes ; le report de l'écusson en franc canton ou l'addition de pièces en chef sont des signes de bâtardises, le problème de l'orle ou bordure a une signification plus mystérieuse ; cette brisure fréquente dès le XIII^e siècle (particulièrement

la bordure de merlettes) montre, en général, un rattachement assez lointain avec le tronc originel.

d) *Les vassaux* adoptent quelquefois l'écu de leur suzerain, mais ils changent toujours la couleur du champ, ou de l'écusson. La règle n'est pas d'ailleurs intangible, des grands vassaux des Wavrin comme Maisnil-en-Weppes, Rosimbos et Englos, ont des armes différentes. Seuls quelques-uns ont pris, à l'occasion des Croisades, les armes du suzerain avec qui ils combattaient. Le doute subsiste et subsistera toujours pour la différenciation entre le vassal et le collatéral.

Ainsi dans les siècles du Moyen-Age où l'écu tarde à se fixer, ses variations obéissent à des règles plus ou moins élastiques ; le dogme des armoiries ne se codifiera que plus tard, la fantaisie des chevaliers et les coutumes familiales aboutissent à des résultats parfois déconcertants pour le législateur des armes, l'écusson en abîme n'est pas un signe certain d'ascendance « Wavrin ». Seuls les porteurs d'un champ d'azur à l'écusson d'argent peuvent se prévaloir de cette origine. Il faut s'appuyer sur les quatre facteurs fondamentaux, héraldique, généalogique, topographique et onomastique pour établir une classification rationnelle. On ne saurait oublier, en effet, que les mêmes armes ont pu jaillir spontanément dans des pays tout différents, et qu'il est absolument nécessaire de considérer les porteurs d'un même écu selon les régions géographiques. Le groupe familial de type Wavrin, par exemple, n'est pas le seul dans les Pays-Bas et dans l'Ancienne Lotharingie, pays où l'écusson en abîme est nettement prédominant.

C'est ainsi qu'à la lumière de l'héraldique on peut éclairer d'un jour nouveau l'obscurité des familles médiévales.

P. FEUCHÈRE,

membre de la Société Française
d'Héraldique et de Sigillographie.

Wattignies, le 1^{er} mars 1948.

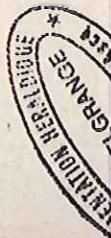
ADDITIONS

p. 14 après la ligne 5 : le sceau de GEORGES DE WAVRIN, seigneur du Quesnoy, capitaine de Lillers, bâtarde de Waleran de Wavrin-Berletttes porte en 1505 un écu à l'écusson en abîme au filet en bande brochant (Ms Rebecque p. 547).

p. 8 après la ligne 10 : GUILLAUME DE WAVRIN, seigneur de Rouvroy dans la châtellenie de Lens, porte en 1364 un écusson en abîme avec une aiglette en chef et à dextre sur champ réticulé (Sceaux de Clairambault N° 9677). C'est un fils cadet de Robert IV. Il était mort en 1370, date où sa veuve était remariée à Gaucher de Châtillon (Arch. du P.-de-C. A 97¹).

p. 8, note 5 à la fin : Robert III mourut après 1296 (cf. Archives du Nord 33 H 54). — A sa mort sa mère Marie de Malanney était tutrice de ses petits enfants ; remariée en 1302 à Simon de Cinq-Oulmes, cité en 1305 comme seigneur de Lillers (Ms Rebecque p. 495) elle fut d'abord tutrice d'Hellin IV, seigneur de Wavrin en 1300 (Bibl. Lille Ms 601) inconnu aux généalogistes, puis de Robert IV, deuxième fils de Robert III, mort en 1348 (Nord B. 14871). Robert III laissa 2 filles inconnues à Brassart, Béatrix, femme du seigneur d'Olhain et Marie, veuve de Fauvel d'Anvin en 1343.

p. 30 après la ligne 14 : Jean, sire de la Bourre, écusson en abîme 1348 (Sceaux de Clairambault N° 1252), 1369 (Sceaux de Flandre N° 608).



DOCTEUR PIERRE FEUCHÈRE

CONTRIBUTION

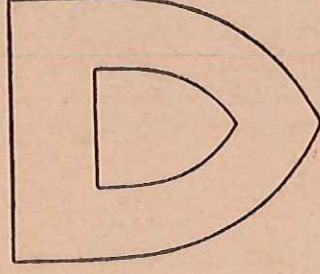
A

L'ORIGINE DES ARMOIRIES :

L'ÉCUSSON EN ABÎME
&

SES BRISURES

DANS LE NORD DE LA FRANCE
AU MOYEN ÂGE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE
PARIS
1948